**Attestation de domicile**

**Une commande d’attestation de domicile peut se faire en ligne ou directement au guichet de la commune.**

**Commandez une attestation de domicile en ligne**

Vous pouvez commander une attestation de domicile en cliquant ci-dessous.

**[BOUTON](https://egov.fr.ch/ExternalServices/Prestations/DigiFR_ResidenceCertificate/Index.aspx)**

**Attention :**

* Cette attestation sert uniquement à certaines démarches administratives (mariage, reconnaissance de paternité, banque, poste, etc.).
* Dans le cas où vous devez prouver votre situation à l’étranger (preuve de domicile en Suisse pour éviter la double imposition, mariage à l’étranger, …), vous devez passer au guichet physique.

**Pour commander une attestation de domicile, vous avez besoin :**

* d’une pièce d’identité (carte d’identité ou passeport).
* d’un moyen de paiement en ligne (Twint, cartes de crédit : Visa, Mastercard, PostFinance).
* potentiellement d’une procuration si vous commandez une attestation de domicile pour quelqu’un d’autre.

**Coût :**

Les émoluments sont fixés à XX.- CHF pour une attestation de domicile de famille (couple marié).

**Comment procéder ?**

1. Se connecter au [guichet virtuel](https://egov.fr.ch/ExternalServices/Prestations/DigiFR_ResidenceCertificate/Index.aspx) ou au besoin créer votre compte.
2. Compléter en ligne les informations demandées sur chacun des écrans.
3. Inclure en pièces jointes les documents demandés.
4. Confirmer la commande d’attestation de domicile.

**Prochaines étapes**

1. La commune traite votre commande d’attestation de domicile.
2. Si la demande est valide, l’attestation de domicile vous est transmise dans la rubrique « mes documents » sur le Guichet virtuel. Vous recevrez une notification du Guichet virtuel lorsque votre attestation sera prête. Information : l’attestation n’est pas signée mais munie d’un QR code qui assure sa validité.

**Délais :**

La commune traite votre commande en ligne dans les 48 heures ouvrables.

**Obtenez une attestation de domicile au guichet physique**

Pour obtenir une attestation de domicile, vous pouvez vous rendre personnellement au guichet du Contrôle des habitants.

Vous avez besoin :

* D’une pièce d’identité.
* D’un moyen de paiement.